

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0854

commission principale : finances et institutions

objet : **Lyon Parc Auto - Exercice 2001 - Présentation du rapport d'activité**

service : Direction générale - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte Lyon Parc Auto (Sem LPA) est destinée à étudier, à construire et à gérer toutes les formes de stationnement public.

L'article L 1 524-5 -7° alinéa- du code général des collectivités territoriales stipule que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil reprend le bilan d'activités de l'exercice 2001 approuvé par le conseil d'administration de la société.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient madame Bernadette Bertrix et messieurs Christian Philip, Jean-Claude Desseigne et Joseph Guétaz.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2001, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

Rubriques	1999 K€	2000 K€	2001 K€	Tendance 2000-2001
capital social	6 251	6 251	6 253	
participation financière de la collectivité au capital	30,69 %	30,69 %	30,69 %	
participation financière des autres collectivités	31,15 %	31,15 %	31,15 %	
produits d'exploitation	29 613	29 867	30 655	↗
résultat d'exploitation	4 432	4 537	4 815	↗
résultat net	1 219	2 201	3 112	↗
capacité d'autofinancement	10 802	11 110	11 332	↗
capitaux propres	19 653	21 248	23 261	↗

L'exercice 2001 fait apparaître des résultats satisfaisants qui confortent la bonne santé financière de la société. La plupart des parcs de stationnement confirment leurs bons résultats, notamment en centre-ville.

Le taux de fréquentation des parcs augmente de 0,7 %, pour atteindre un montant global de 7 040 562 passages sur l'exercice. Par ailleurs, le ticket moyen passe à 2,85 € en 2001, contre 2,76 € en 2000.

L'année 2001 reste marquée par des événements importants tels que la mise en exploitation du parc Vendôme, le démarrage du chantier Saint-Georges et la poursuite du programme d'investissements et de grosses réparations sur les parcs existants. Le montant total investi en 2001 a été de 13,09 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1 524-5 -7° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de Lyon Parc Auto au titre de l'exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,